Montpellier : rouée de coups, soi-disant car elle ne portait pas le voile

08/01/2013 à 17h18

A Montpellier, dans la nuit de vendredi à samedi, il avait insulté puis violemment frappé une quadragénaire, soi-disant parce qu'elle ne portait pas de voile. Ce garçon de 23 ans au casier judiciaire encore vierge s'est retrouvé, hier après-midi, dans le prétoire de la correctionnelle pour répondre de l'agression de cette automobiliste.

S'agit-il d'une réponse disproportionnée et extrêmement violente à la suite d'insultes lancées par la victime ? Ou bien l'acharnement subi par cette quadragénaire montpelliéraine puise-t-il son origine dans des préceptes de la charia que certains voudraient voir s'appliquer dans les rues du Clapas ? Toujours est-il que ce garçon de 23 ans au casier judiciaire encore vierge s'est retrouvé, hier après-midi, dans le prétoire de la correctionnelle pour répondre de l'agression de cette automobiliste, rue Paul-Rimbaud, dans la nuit de vendredi à samedi.

C'est là que, peu après 1 heure, la victime qui circulait en voiture a subi des jets de pierres, canettes et même d'une chaise. La dame s'est alors arrêtée et aurait commencé à se faire insulter, cracher dessus puis gifler et rouer de coups, même une fois à terre et par au moins deux hommes, avant que la police, prévenue entre-temps, n'intervienne et n'appréhende le jeune homme.

"*Elle a insisté, m'a traité de sale noir*" se défend le prévenu. "*Ce sont des déclarations évolutives*" lui objecte le président Baudouin. Le non-port du voile par la victime ? "*Moi, j'ai une sœur qui ne le porte pas*" argue le garçon. Lequel reconnaît avoir été ivre après avoir ingurgité "*pas mal de vodka. J'ai dû boire huit verres...*" "*Vous n'aviez jamais*

parlé du fait qu'elle vous insultait du fait de votre race" insiste le magistrat.

Pour Me Vernhet, en partie civile, c'est entendu : "*Cela fait deux ans que ma cliente cherche à déménager. Elle est en butte au rejet de sa communauté car elle a dénoncé un homme après avoir été violée. Elle attend de vous aujourd'hui que vous reconnaissiez son statut de victime.*"

Pour le représentant du parquet, la prise d'alcool avancée par le prévenu n'est "*qu'un paravent. C'est quelqu'un qui a déchaîné sa rage, s'érigeant comme le garant de la cause musulmane*." De quoi justifier sur l'audience ces dix-huit mois de prison, assortis d'un maintient en détention.

(…) Midi libre

Merci à chris3818919